

Conseil Départ GPE Direction du Cabinet Service Courrier	
Arrivé le 24 Oct 2022	
N° AA-12022	
Observation	
Président	
Elu(s)	
DIR CAB	
DGS	
Représentation	
Agenda	

Paris, le 12 OCT. 2022

Le Ministre

Le Ministre délégué

Monsieur Guy LOSBAR
Président du Conseil Départemental de la
Guadeloupe
Boulevard du Gouverneur Félix Eboué
97109 BASSE-TERRE

Objet : Comitologie et l'agenda pour le renouveau outre-mer à la suite de l'appel de Fort de France et de la réunion du 7 septembre

Monsieur le Président,

Le 7 septembre dernier, lors du dîner de travail qui a réuni les élus d'outre-mer à l'Élysée, le Président de la République a validé la feuille de route proposée par le Gouvernement afin de répondre aux attentes exprimées par les Ultramarins, notamment à travers l'appel de Fort-de-France.

Pour cela un calendrier ambitieux a été proposé aux élus et le Gouvernement se met en mesure d'y répondre par des actions concrètes et par des investissements (dans le cadre des futurs contrats de convergence territoriale).

Le présent courrier décline la méthode que nous vous proposons pour poursuivre les échanges du 7 et les traduire en actes au profit de nos concitoyens. Il s'agit de construire ensemble des politiques publiques plus efficaces pour répondre aux problèmes du quotidien de nos compatriotes ultra-marins mais aussi définir les conditions d'un avenir commun, porteur de valeurs partagées.

La Première ministre tiendra un comité interministériel des Outre-mer (CIOM) d'ici à six mois pour entériner une première série de décisions. Par la suite, les réflexions qui s'engageront sur les sujets institutionnels devront permettre d'identifier les éventuels leviers juridiques permettant de mieux organiser les politiques publiques outre-mer et permettre la différenciation de ces territoires, afin d'y assurer un développement économique plus ambitieux, l'amélioration des conditions de vie et leur rayonnement régional.

Désormais, l'enjeu est d'établir dans la co-construction une méthode de travail qui assure l'efficacité et la transparence des propositions, dans le cadre voulu par les plus hautes autorités de l'Etat et les élus signataires de l'appel de Fort de France.

A ce titre, nous vous proposons de travailler, en étroite collaboration avec les préfets concernés, sur 9 chantiers à approfondir :

1. Le retard indéniable sur les investissements
2. Les questions environnementales
3. Les aides au développement économique dans les territoires
4. L'ensemble des politiques de l'Etat passés au crible de l'efficacité et de la création de valeur
5. L'inadaptation des normes
6. L'insertion des territoires dans leur environnement régional
7. Culture et mémoire
8. La fiscalité
9. Les Institutions

Vous avez déjà participé à plusieurs groupes de réflexions sur ces différents sujets. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de redire ce qui a déjà été exposé mais de proposer, au travers des 8 premiers chantiers, les réformes qui garantiront une plus grande efficacité des différentes politiques publiques, avec un véritable souci de différenciation entre les territoires et de responsabilisation de chacun d'entre eux.

Le 9^{ème} chantier, celui des institutions, viendra tirer les conséquences juridiques des propositions élaborées dans les 8 premiers chantiers, y compris sur le plan constitutionnel et organique si cela s'avère nécessaire.

Pour tracer ce chemin nouveau, nous vous proposerons la création d'un comité d'orientation qui pourrait se réunir en visio-conférence (en votre présence et celle de l'un de vos plus proches collaborateurs) dans le courant du mois d'octobre.

A partir de contributions que vous établiriez, pour poser un diagnostic clair et formuler vos propositions, le Ministre délégué animera cette première réunion, qui devra déterminer la liste exacte des sujets à couvrir parmi les chantiers proposés et proposer une méthode de travail en commun.

Des rencontres régulières, à un rythme mensuel, devront ensuite avoir lieu. Chaque rencontre en format groupe de travail pour laquelle vous voudrez bien mandater vos collaborateurs et équipes, traitera de 2 thèmes afin de pouvoir approfondir et identifier les réponses administratives et opérationnelles nécessaires à la levée des obstacles qui auront été identifiés.

Dans 6 mois, une réunion en présentiel du Comité d'orientation au Ministère de l'Intérieur et des outre-mer pourrait tirer un premier bilan de nos travaux et ainsi alimenter le comité interministériel des outre-mer souhaité par la Première ministre. Cette instance pourra alors arbitrer les mesures d'ores-et-déjà abouties.

Une deuxième réunion en présentiel du Comité d'orientation, sous la présidence de la Première ministre ou du Ministre de l'Intérieur et des outre-mer, permettra dans un second temps et à l'issue de nouvelles réunions de travail, d'aborder plus spécifiquement les mesures institutionnelles, conséquences de tous les travaux préalables.

Durant toute cette période, la Direction générale des Outre-mer apportera, en tant que de besoin, l'expertise juridique nécessaire, avec le soutien d'une équipe interministérielle dédiée pour mener avec vous ces séquences de travail. En retour, il serait utile que vous puissiez désigner une personne à haut niveau responsable de ces travaux pour le compte de votre collectivité.

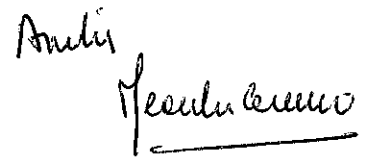
Le Directeur de cabinet du Ministre délégué prendra contact avec votre direction de cabinet pour amender si nécessaire ces propositions et convenir, si vous en êtes d'accord, de la date exacte de la première réunion du comité d'orientation qui pourrait se tenir dans le courant du mois d'octobre.

En vous renouvelant notre confiance dans ce processus, nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gérald DARMANIN

Améli



Jean-François CARENCO